



Malfaçon dans la construction d'une charpente

Par **soleil**, le **14/03/2011** à **20:58**

Bonjour,

l'artisan qui a construit le toit de la maison a omis de mettre une protection pour l'étanchéité ce qui peut provoquer la pourriture des bois de la charpente, malgré une lettre recommandée je n'ai eu aucune réponse. quel recours pour obliger cet artisan à refaire le travail? quelle procédure faut-il engager ; merci de votre réponse

Par **aie mac**, le **15/03/2011** à **16:12**

bonjour

la "protection pour l'étanchéité" s'appelle une couverture.
il semble imaginable que l'entreprise n'ait pas omis de la poser.

pour ce qui est de la sous-toiture, elle n'est pas obligatoire suivant la région et l'altitude à laquelle se trouve votre maison.

et son absence ne provoquera pas le pourrissement de votre charpente; tout au plus devrez-vous évacuer la poussière qui s'infiltrerait dans les combles.